



QBE Europe SA/NV

Cœur Défense – Tour A
110, Esplanade du Général de Gaulle
92931 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00

www.QBEfrance.com

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés **QBE Europe SA/NV**, société anonyme de droit belge au capital de 1.129.061.500 €, dont le siège social est sis Boulevard du Régent 37 – 1000 Bruxelles (Belgique) enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0690.537.456 – RPM Bruxelles – TVA BE 0690.537.456, prise en sa succursale en France, dont l'établissement principal est sis Cœur Défense Tour A, 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 842 689 556 attestons que :

HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES 6 la Brétaudière CHAILLE SOUS LES ORMEAUX 85310 RIVES DE L'YON

Est titulaire, auprès de notre Société, d'un contrat d'assurance n° **031 0008781** dont l'objet est de couvrir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités garanties au titre du contrat, et notamment dans le cadre de ses activités :

- o Fabrication de ciments (au sens de liants), au travers de procédés qui associent des produits et des activateurs dédiés tels que :
 - H-UKR, H-UKR-N et H-UKR-R : Ciment composé de 80 à 95% de laitier moulu issu des hauts fourneaux, et destiné à la formulation de béton prêt à l'emploi (BPE) et la préfabrication béton en usine.
Le ciment H-UKR (N et R) bénéficie de 3 ATEX de cas A, délivrées par le CSTB : 3020-v1 superstructure (voiles, dalles, poteaux, poutres) ; 3019-v1 fondations superficielles (longrines, radiers, semelles, casques de pieux) ; 3050-v1 dallages.
 - SSC 32.5 N H-IONA CE : Ciment sursulfaté destiné à la formulation de béton prêt à l'emploi (BPE) et la préfabrication béton en usine
 - H-EVA : Ciment à base d'argile activée et gypse, destiné à la formulation de mortiers de façade, de mortiers de montage et de béton prêt à l'emploi (BPE).
 - H-P2A : Colle Géopolymère à base d'argile activée et de silicate se présentant sous la forme d'un système bi-composant « pâte+liquide ».

Il est précisé que ces ciments concernent la fabrication de bétons quel que soit leur destination, qu'il s'agisse de:

- Bétons structuraux.
- Bétons dits secondaires : Béton décoratif ; béton désactivé ; béton de remplissage de tranchées ; béton destiné à des aménagements extérieurs
- o Vente de ces matières premières à des fabricants de béton prêt à l'emploi et à des industriels d'éléments préfabriqués en béton.
- o Assistance et accompagnement auprès des fabricants de BPE, titulaires d'un contrat de licence de marque et d'exploitation, dans la mise au point de leur produit BPE à partir du Ciment H-UKR bénéficiant d'une ETPM – 18 / 0056 (Etude technique préalable à matériaux) du CSTB, et leur formation.
- o Fabrication du béton à partir du ciment H-UKR, bénéficiant de l'ATEX n°2987 V1 de Cas A, destiné à la construction de l'usine H2 située sur le site de Vendéopôle Vendée Centre, Rue Henri Adolphe Archereau, 85480 BOURNEZEAU.
- o Fabrication et vente de béton réalisé à partir des ciments H-UKR, H-UKR-R et H-IONA.



Montants de garantie :**Responsabilité Civile Exploitation**

Tout dommages confondus

6,000,000 € par sinistre

Responsabilité civile après livraison

Tous dommages confondus

2,000,000 € par sinistre et
4,000,000 € par année
d'assurance**Dont Responsabilité civile professionnelle**500 000 € par sinistre et par année
d'assurance

Il est précisé que ces montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous limitations telles que mentionnées au contrat.

La présente attestation ne saurait en aucun cas être interprétée comme une modification de l'une quelconque des dispositions du contrat d'assurance et/ou comme un engagement de l'assureur au-delà des conditions, termes et limites du contrat auquel elle fait référence.

La présente attestation n'est pas valable pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est valable pour la période **du 01/01/2023 au 31/12/2023** inclus, sous réserve des cas de suspension ou de résiliation de la police prévus par le Code des Assurances et/ou par le contrat d'assurance (notamment pour non-paiement de la prime).

Fait à La Défense le 16 janvier 2023

QBE Europe SA/NV
Cœur Défense TA/38
110 esplanade du Général de Gaulle
92931 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél : 01 80 04 33 00
www.qbefrance.com